

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2019
20h30

L'an deux mille dix neuf, le 9 décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MUCHA, Maire.

PRESENTS : MM. Jean-Luc MUCHA - Didier LIOT - Francis GOUL - Maurice DERRIEN - Arnaud STEINBACH -
MMES Catherine BOUYSSOU - Geneviève CARRILLO - Gaële MATHIEU-THOUILLAUD - Sandrine MUCHA - Claudette ROBERT -
EXCUSES : Mme Arlette HUAUT

SECRETAIRE : Mme Claudette ROBERT

Suite à la présentation en réunion publique le 3 décembre dernier, du projet "Installation d'un paysan boulanger", Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur les 2 dossiers de demande de subvention suivants affinés avec les montants concernant le volet permis de construire et maîtrise d'œuvre.

7.5 - FINANCES LOCALES SUBVENTIONS / 207-2019

1-1 – Construction d'un espace de vente pour mise à disposition d'un paysan boulanger - Demande de subvention DETR 2020 :

L'installation d'un paysan boulanger est une méthode innovante favorisant le circuit court. L'espace vente Intégré au centre bourg, permettra de revitaliser le village. Cette condition est nécessaire si l'on veut continuer à rendre attractive notre commune, mais également notre territoire - communauté des communes voire au delà - Des partenariats sont à l'étude afin d'organiser, autour de cette structure, des marchés de producteurs mais également des projets pédagogiques autour de la fabrication du pain bio. Nos touristes très nombreux, en période estivale, retrouveront le plaisir du pain travaillé à l'ancienne.

Les principes guidant notre réflexion sont de réaliser un investissement communal pour l'espace vente qui sera ensuite mis à la disposition d'un paysan boulanger.

Cet espace vente, construit en pierre pour une parfaite intégration dans le village, permettra la vente du pain, des viennoiseries..., mais également de regrouper en un seul lieu la totalité des produits de nos producteurs. Il rendra possible également la création immédiate d'un emploi, voire un deuxième à court terme. Il pourrait aussi servir, ponctuellement, de salle de convivialité afin de favoriser le mieux vivre ensemble. La création de cette nouvelle activité, répondant à une demande de la population, dynamisera notre village et les communes avoisinantes.

Tout ceci permettra d'attirer des jeunes mais aussi aux personnes âgées de rester plus longtemps chez elles, d'autant que la commune a également dans l'idée de travailler à plus long terme sur un projet de construction de maisons intergénérationnelles.

Ce projet est un véritable levier de revitalisation et de développement de notre commune rurale mais également d'un territoire plus élargi.

Monsieur le Maire expose qu'il est possible de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2020 pour ce programme de travaux d'un coût de 166 878.63 € HT soit 200 254.36 € TTC

Il présente le plan de financement pour l'opération d'investissement suivante :

Opération n° 23 – "Construction d'un espace de vente pour mise à disposition d'un paysan boulanger"

Plan de FINANCEMENT :

Dépenses : article 2138

Recettes : article 132

Coût total TTC	200 254.36 €
Coût total H.T	166 878.63 €
TVA	33 375.73 €
DETR 40%	66 751.45 €
Sub. REGION 20% (plafonné)	28 898.93 €
Amendes de police	6 080.00 €
Auto financement	98 523.98 € (calculé sur le montant TTC)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** le lancement de cette opération d'investissement n° 23,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **SOLLICITE** les subventions correspondant au plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.5 - FINANCES LOCALES SUBVENTIONS / 208-2019

1-2 – Construction d'un espace de vente pour mise à disposition d'un paysan boulanger - Demande de subvention AMENDES DE POLICE 2020 :

L'installation d'un paysan boulanger est une méthode innovante favorisant le circuit court. L'espace vente Intégré au centre bourg, permettra de revitaliser le village. Cette condition est nécessaire si l'on veut continuer à rendre attractive notre commune, mais également notre territoire - communauté des communes voire au delà - Des partenariats sont à l'étude afin d'organiser, autour de cette structure, des marchés de producteurs mais également des projets pédagogiques autour de la fabrication du pain bio. Nos touristes très nombreux, en période estivale, retrouveront le plaisir du pain travaillé à l'ancienne.

Les principes guidant notre réflexion sont de réaliser un investissement communal pour l'espace vente qui sera ensuite mis à la disposition d'un paysan boulanger.

Cet espace vente, construit en pierre pour une parfaite intégration dans le village, permettra la vente du pain, des viennoiseries..., mais également de regrouper en un seul lieu la totalité des produits de nos producteurs. Il rendra possible également la création immédiate d'un emploi, voire un deuxième à court terme. Il pourrait aussi servir, ponctuellement, de salle de convivialité afin de favoriser le mieux vivre ensemble. La création de cette nouvelle activité, répondant à une demande de la population, dynamisera notre village et les communes avoisinantes.

Tout ceci permettra d'attirer des jeunes mais aussi aux personnes âgées de rester plus longtemps chez elles, d'autant que la commune a également dans l'idée de travailler à plus long terme sur un projet de construction de maisons intergénérationnelles.

Ce projet est un véritable levier de revitalisation et de développement de notre commune rurale mais également d'un territoire plus élargi.

Monsieur le Maire expose qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre **des amendes de police 2020 :**

Dans le cadre de l'aménagement de l'accès à l'espace vente du bâtiment communal notamment en faveur des personnes à mobilité réduite il est nécessaire de réaliser un trottoir pour la sécurité et de créer une place de stationnement réservée aux PMR.

Il présente le plan de financement pour l'opération d'investissement suivante :

Opération n° 23 – "Construction d'un espace de vente pour mise à disposition d'un paysan boulanger"

Plan de FINANCEMENT :

Dépenses : article 2138

Recettes : article 132

Coût total TTC	200 254.36 €
Coût total H.T	166 878.63 €
TVA	33 375.73 €
DETR 40%	66 751.45 €
Sub. REGION 20% (plafonné)	28 898.93 €
Amendes de police 2020	6 080.00 €
Auto financement	98 523.98 € (calculé sur le montant TTC)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** le lancement de cette opération d'investissement n° 23,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **SOLLICITE** les subventions correspondant au plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

La séance du conseil municipal du 9 décembre 2019 est levée à 22h00.

Fait et délibéré les jour, mois et an. Ont signé au Registre les membres présents

Jean-Luc MUCHA

Didier LIOT

Francis GOUL

Maurice DERRIEN

Arnaud STEINBACH

Catherine BOUYSSOU

Geneviève CARRILLO

Gaèle MATHIEU-THOUILLAUD

Sandrine MUCHA

Claudette ROBERT